



Travaux du proprio sans prévenir

Par **yombez**, le **09/10/2013** à **07:36**

Bjr

J'habite en rdc d'une maison avec un jardin à l'avant et une allée pour accéder au garage. un jour en rentrant je trouve dans le jardin du matériel stocké et le lendemain une grande benne devant mon portail.

les ouvriers m'informent qu'ils font faire des travaux sur la toiture.

a ce jour pas un mot du propriétaire en ce qui concerne des travaux

a t il le droit?

merci d'avance

Par **moisse**, le **09/10/2013** à **09:22**

Non bien sûr.

Il dispose bien du droit d'effectuer ces travaux, mais pas sans vous en aviser puisqu'il doit (ou ses ouvriers) pénétrer chez vous.

Il a donc besoin de votre accord, quitte à le rechercher devant le juge s'il ne l'obtient pas.

Par **Lag0**, le **09/10/2013** à **09:31**

Bonjour,

Vous dites louer le rdc d'une maison, sous-entendu que vous n'êtes pas locataire du reste.

Si c'est bien le cas et que les travaux sont faits sans pénétrer dans les lieux dont vous avez la jouissance exclusive au bail, le bailleur n'avait pas obligation formelle de vous prévenir.

Mais rien ne le lui interdisait non plus...